



Ecole de Sophrologie  
Caycédiennes de  
Bayonne ESC Bayonne

# Conditions Générales de Vente

2020-2021

## 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV ») régissent les relations entre ESC BAYONNE et son Client, pour les réalisations de prestations de formation. Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve de ces présentes CGV. ESC Bayonne forme au cycle fondamental de la sophrologie Caycédiennes.

## 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

ESC Bayonne fait parvenir au Client en double exemplaire une convention de formation professionnelle. Le Client s'engage à retourner un exemplaire signé et daté dans les plus brefs délais.

### Autres documents dans le cadre des actions de formation :

**A l'inscription :** A réception du bulletin d'inscription du Client mentionnant le(s) stage(s) choisi(s), ESC Bayonne lui adressera la convention de formation en deux exemplaires sur laquelle figurent le nom du (des) stagiaire(s), l'intitulé du stage, dates et lieu de celui-ci, ainsi que le programme détaillé de formation

### Avant la Formation :

**Convocation :** Lorsque la formation est organisée en intra, les convocations sont à la charge de l'entreprise. Lorsque les formations sont organisées par ESC Bayonne, une convocation à la formation sera adressée personnellement au(x) stagiaire(s) une (1) semaine avant le stage au plus tard par la poste ou par voie dématérialisée.

### Après la Formation :

Les documents remis sont :

- **Feuille d'émargement** par demi-journée
  - **Attestation de participation et/ou de réussite :** Le stagiaire recevra, à titre personnel, à la fin de son stage, une attestation individuelle de suivi de formation.
- Lorsqu'ESC Bayonne fait la subrogation de paiement, ESC Bayonne fournit les attestations de présence et de réussite, un compte rendu « Satisfaction Client ».
- S'il n'y a pas de subrogation, ESC Bayonne fournit les documents énumérés ci-dessus à réception du paiement.

### Achat de prestations de formation par un client non professionnel

Est considérée comme client non professionnel toute personne physique qui achète à titre individuel et à ses frais une ou plusieurs prestations de formation à ESC BAYONNE. Dans ce cas, un contrat de formation professionnelle conforme aux prescriptions de l'article 6353-4 du Code du travail est obligatoirement conclu. A compter de la signature du contrat, le client non professionnel dispose d'un délai de rétractation de 10 jours calendaires. L'avis de rétractation se fait par lettre recommandée avec avis de réception (le cachet de la poste faisant foi).

## 3. PRIX, FACTURATION ET REGLEMENT

Tous les prix sont exprimés en euros et toutes taxes comprises, ESC BAYONNE étant situé hors champ de la TVA. Les conditions de règlement sont fixées pour chaque client au moment de l'inscription.

## 4. REGLEMENT PAR France COMPETENCES DANS LE CADRE D'UNE ACTION DE FORMATION

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par France Compétences, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation.

Si France Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par France Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## 5. HORAIRES ET ACCUEIL

Les horaires des journées de formation sont fixés par le règlement intérieur d'ESC BAYONNE.

## 6. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT DE PRESTATION

### - A l'initiative du Client

ESC Bayonne se réserve le droit de réclamer la totalité des coûts pédagogiques à un client qui annule son inscription dans le mois (30 jours) qui précède le début de la première session de la promotion à laquelle il est inscrit. Les sommes déjà versées sont dans tous les cas acquies à ESC BAYONNE.

ESC BAYONNE se réserve le droit de réclamer la totalité des coûts pédagogiques qui restent à régler par un stagiaire qui met fin à sa participation à la formation après la sixième (6) session et la moitié des coûts pédagogiques s'il met fin à la participation avant la septième (7) session.

### - à l'initiative d'ESC BAYONNE

ESC BAYONNE se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une prestation sans préavis et à effet immédiat, notamment en cas d'indisponibilité du consultant et impossibilité de le remplacer et ce, sans indemnités versées au Client.

De plus, ESC BAYONNE ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force

majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux externes à ESC BAYONNE, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de ESC BAYONNE.

## 7. INTUITU PERSONNAE ET SOUS-TRAITANCE

### Sous-traitance

Les parties se réservent également le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations - auprès de toute personne, morale ou physique, étrangère à ses services ou à ses partenaires - qui lui sont confiées et ce sous son entière et seule responsabilité.

## 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

ESC BAYONNE est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle attachés aux documents, supports de formation, outils et méthodes mis à la disposition du client lors des prestations de services ou des prestations de formation. Aucun droit de propriété intellectuelle n'est concédé par les présentes.

Le Client s'interdit donc de reproduire, directement ou indirectement, à quelque titre, sous quelque forme et pour quelle que cause que ce soit, tout ou partie des droits de Propriété Intellectuelle auxquels il a pu avoir accès sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de ESC BAYONNE.

## 9. CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels, et à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers par quelque moyen que ce soit, les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

## 10. LIMITATION DE RESPONSABILITE - ASSURANCES

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité d'ESC BAYONNE est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de ESC BAYONNE est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de ESC BAYONNE ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

ESC BAYONNE a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle, dont une copie d'attestation sera transmise au Client sur demande.

## 11. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client et les stagiaires à ESC BAYONNE en application et dans l'exécution du service pourront être communiquées aux partenaires contractuels de ESC BAYONNE pour les besoins dudit service.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel) et au Règlement Général de Protection des Données ce traitement de données fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Conformément à la Loi Informatique et Libertés qui est applicable à ces informations, le Client et les stagiaires peuvent s'opposer à une telle communication des informations les concernant, par demande écrite à ESC BAYONNE. Ils peuvent également à tout moment exercer leurs droits d'accès et de rectification dans le fichier de ESC BAYONNE.

## 12. COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par ESC BAYONNE comme client de ses offres de services, aux frais de ESC BAYONNE.

Sous réserve du respect des dispositions des articles 8 et 9, ESC BAYONNE peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## 13. DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV et les relations contractuelles entre ESC BAYONNE et ses Clients relèvent de la loi française.

## 14. ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive de la chambre commerciale du Tribunal de

de Bayonne, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est renouclée dans l'intérêt de ESC BAYONNE qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

## 15. ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par ESC BAYONNE à son siège social au 1 rue Arnaud Massy 64500 CIBOURE.